



Procès-Verbal

Commission Régionale Sportive Féminine

Réunion du mardi 29 juin 2021

Présents : *Mmes Annick JOUVE, Nicole CONSTANCIAS, Céline PORTELATINE
MM. Anthony ARCHIMBAUD, Yves BEGON*

PREAMBULE

Au procès-verbal de la réunion en date du 14 juin 2021, il convient d'apporter le rectificatif suivant concernant les championnats R1 F et R2 F :

La mention « les équipes PUY FOOT 43 (2), F.C. BOURGOIN JALLIEU et MARIGNIER SPORTS sont retenues dans cet ordre sur une liste d'attente » concerne le championnat R2F (et non le championnat R1F comme indiqué par inadvertance).

Merci d'en prendre acte.

ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2021

La Commission prend acte des décisions adoptées par l'Assemblée Générale du samedi 26 juin 2021 concernant la réforme des championnats régionaux féminins, applicable dès la saison 2021-2022.

Pour la saison 2020-2021 :

Les championnats régionaux féminins comprenaient :

- en SENIORS R1 F : 21 équipes soit 2 poules (1 poule de 10 et 1 poule de 11)
- en SENIORS R2 F : 29 équipes réparties sur 4 poules (2 de 8, 1 de 7 et 1 de 6 (suite au retrait d'une équipe))
- en U 18 F : 37 équipes soit 5 poules (2 poules de 8 et 3 poules 7)

Pour la saison 2021-2022 :

Les championnats régionaux féminins sont constitués de :

- en SENIORS R1 F : 20 équipes soit 2 poules de 10 (suite au retrait du F.C.NIVOLET)
- en SENIORS R2 F : 30 équipes maximum réparties sur 3 poules
- en U18 F : deux niveaux avec la mise en place :
 - d'un niveau U18 F R1 soit une poule unique R1 à 12 clubs
 - d'un niveau U18 F R2 soit 2 poules de 10 à 12 équipes

Pour la saison 2022-2023 :

- en SENIORS R1 F : une poule unique à 12 équipes
- en SENIORS R2 F : 3 poules à 10 équipes chacune

COURRIER DES CLUBS

F.C. NIVOLET :

Le club n'engage pas d'équipe pour 2021-2022 en championnats régionaux SENIORS F et en U18 F.

CALUIRE FOOT FEMININ 1968 :

Le club demande de changer de poule en R1 F.

OI. VALENCE

Pour l'admission de son équipe U18 F (2) au championnat régional U18 F R1.

Clubs ne repartant pas en R2 F :

- F.C. EYRIEUX EMBROYE
- VALLEE DU GUIERS F.C.

Demandes pour intégrer la R2 F :

- F.C. BOURGOIN JALLIEU
- MARIGNIER SPORTS
- U.S. LA MOTTE SERVOLEX
- F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS
- LE PUY FOOT 43 AUVERGNE (2)
- Gf. MOULINS YZEURE FOOT-BESSAY

Clubs ne repartant pas en U18 F :

- C.S. D'AYZE
- F.C. EYRIEUX EMBROYE
- F.C. DU PAYS DE L'ARBRESLE
- RIORGES F.C.
- A.S. SAINT ETIENNE (2)
- U.S. SANFLORAINE

Demandes pour évoluer en U18 F :

- CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL
- GF ARTAS CHARANTONNAY NORD DAUPHINE
- F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS
- CHASSIEU DECINES F.C.
- G.F. GOAL CHAZAY
- ASVEL VILLEURBANNE
- A.S. SAINT MARTIN EN HAUT
- A.S. THONON

Pris note de ces différentes demandes.

Les clubs concernés sont invités à prendre connaissance des dispositions ci-après prises par le Conseil de Ligue

RAPPEL DE LA DECISION DU CONSEIL DE LIGUE DU 24 AVRIL 2021

Lors de sa réunion du 24 avril 2021 et suite à la décision de prononcer une saison blanche, le Conseil de ligue a notamment arrêté les dispositions ci-après :

« ... que l'ensemble des poules régionales édictées en juillet 2020 pour la saison 2020/2021 sont reconduites à l'identique ; ce qui ne veut pas dire que la reprogrammation des matchs sera forcément identique :

Le Conseil de Ligue se réserve néanmoins le droit de modifier ces poules à la marge, notamment si :

- Il y a nécessité de compléter (voire réduire) les poules d'un même niveau régional du fait de la défection d'une ou plusieurs équipes.

Nota : une équipe demandant à ne pas repartir en 2021/2022 dans le championnat où elle était inscrite en 2020/2021 sera automatiquement rétrogradée d'un niveau.

- Il y a accord entre 2 clubs pour intervertir leurs équipes entre 2 poules d'un même niveau régional dans un souci de limiter les déplacements »...

CHAMPIONNAT R1 F POUR 2021-2022

Eu égard à ces dispositions, la composition du groupe de 20 équipes qui évolueront en R1 F est la suivante :

F.C. AURILLAC AUVERGNE, CALUIRE FOOT FILLES 1968, CEBAZAT-SPORTS, F.C. CHASSIEU-DECINES, F.C. CHAZAY AZERGUES, F.C. CHERAN, Et. S. CHILLY, CLERMONT FOOT 63, A.S. DOMERAT, GRENOBLE FOOT 38 (2), OLYMPIQUE LYONNAIS (2), F.C. PONTCHARRA SAINT LOUP, A.S. SAINT ETIENNE (2), F.C. SAINT ETIENNE, OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL, A.S. SAINT MARTIN EN HAUT, A.S. SAINT ROMAIN LA SANNE, SUD LYONNAIS F. 2013, OI. VALENCE, F.F. YZEURE ALLIER AUVERGNE (2).

Ceci sous réserve de confirmation des engagements et d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la Ligue des modifications.

La Commission arrêtera un projet de répartition de ces équipes sur 2 poules afin de le soumettre à l'approbation du Conseil de Ligue

CHAMPIONNAT R2 F POUR 2021-2022

Compte tenu des engagements parvenus à la Ligue, les 30 équipes constituant la R2 F sont les suivantes :

F.C. ALLY-MAURIAC, U.S. ANNECY LE VIEUX, A.C. AUZON-AZERAT, BORDS DE SAONE F.C., F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01, ESSOR BRESSE SAONE, F.A. LE CENDRE, A.S. CHADRAC, CLERMONT FOOT 63 (2), S.C.A. CUSSET, L'ETRAT LA TOUR SP, F.C.O. FIRMINY INSERSPORTS, GRESIVAUDAN A.S., EVEIL DE LYON, LYON F.C., U.S. MAGLAND, E.S. MEYTHET, A.S. MONTMERLE, Ent. S. NORD DROME, ATOM'SP. PIERRELATTE, PLASTIC VALLEE F.C, F.C. RIORGES, U.S. SAINT FLOUR, Et. S. GENAS AZIEU, A.S. SAINT ROMAIN LA SANNE (2), THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. (2), OI. VALENCE (2), A.S. VEZERONCE HUERT.

+ LE PUY FOOT 43 (2) et F.C. BOURGOIN JALLIEU.

Ceci sous réserve de confirmation des engagements et d'éventuels recours contentieux qui imposeraient à la Ligue des modifications.

Les autres équipes postulantes : MARIGNIER SPORTS, Gf. MOULINS-YZEURE FOOT BESSAY, F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS et U.S. LA MOTTE SERVOLEX sont placées sur une liste d'attente dans le cas de nouvelles défections.

La commission arrêtera également un projet de répartition de ces 30 équipes sur 3 poules afin de le soumettre à l'approbation du Conseil de Ligue.

CHAMPIONNATS U18 F pour 2021-2022

S'appuyant sur les critères déterminés par la Commission Régionale de Réforme et de Suivi des championnats et approuvés par le Conseil de Ligue pour la constitution des 3 poules (1 poule unique à 12 clubs en U18 F R1, et 2 poules à 10 ou 12 clubs en U18 F R2), la Commission procède à la répartition des équipes dans ces nouveaux championnats.

U18 R1 F

Elle regrouperait sur une seule poule :

ANDREZIEUX BOUTHEON F.C, F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01, F.C. CHERAN, CLERMONT FOOT 63, Ev. A GENAS AZIEU, GRENOBLE FOOT 38 (2), E.S. MEYTHET, LE PUY FOOT 43 AUVERGNE, A.S. SAINT PRIEST, THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C., F.F. YZEURE ALLIER AUVERGNE et OI. VALENCE (2).

(Le club de BOURGOIN JALLIEU F.C. ayant opté pour s'engager en U18 F R2).

La composition de cette poule est susceptible d'être modifiée en cas de désistement. Elle sera soumise à l'approbation du Conseil de Ligue.

U18 R2 F

24 équipes sont retenues pour ce 2^{ème} niveau, à savoir :

F.C. AURILLAC, F.C. BORDS DE SAONE, F.C. BOURGOIN JALLIEU, CALUIRE FOOT FILLES 1968, CEBAZAT-SPORTS, CHATEL-GUYON F.C., A.S. DOMERAT, F.C.O. FIRMINY INSERSPORTS, F.C. LANFONNET, F.C. LYON FOOTBALL, Gf MYF BESSAY, A.S. MONTFERRAND, U.S. LA MOTTE SERVOLEX, Gf NIVOLAS LA TOUR, F.C. SAINT ETIENNE, A.S. LA SANNE SAINT ROMAIN DE SURIEU, A.S. SILLINGY (et non Ev. A GENAS AZIEU comme indiqué précédemment) ;

+ Gf. ARTAS CHARANTONNAY NORD DAUPHINE, CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL, CHASSIEU DECINES F.C., A.S. CLERMONT SAINT JACQUES, Gf. GOAL CHAZAY, F.C. VILEFRANCHE BEAUJOLAIS, ASVEL VILLEURBANNE.

Les équipes de l'A.S. THONON et de l'A.S. SAINT MARTIN EN HAUT sont placées sur une liste d'attente afin de suppléer à toute défection.

La commission procédera à la constitution des 2 poules de 12 afin de la soumettre à l'approbation du Conseil de Ligue.

COUPE DE FRANCE FEMININE

Les clubs peuvent dès à présent s'inscrire sur Footclubs en Coupe de France Féminine pour la saison 2021-2022.

Il est recommandé de le faire avant le 15 Août 2021.

Plus la Ligue comptabilisera d'équipes engagées plus elle en aura de qualifiées pour le 1er tour fédéral.

Le droit d'engagement s'élève à 26 Euros.

Merci aux Districts de relayer l'information sur leur site Internet et sur leur P.V. des Commissions Départementales Féminines.

Pour rappel, les clubs de R1 F et R2 F ont l'obligation de participer à la Coupe de France Féminine.

CALENDRIER SPORTIF 2021-2022

La Commission accuse en début de séance de la réception du calendrier fédéral des compétitions féminines pour la saison 2021-2022.

Elle relève que :

- La phase d'Accession Nationale en D2 Féminine se déroulera les 05 et 12 juin 2022 pour le 1^{ER} tour, puis les 19 et 26 juin 2022 pour le 2^{ème} tour.
- La phase d'Accession Nationale en Championnat National Féminin U19 est fixée aux 29 mai et 05 juin 2022.

De plus, la finale régionale de la Coupe de France Féminine se déroulera le 31 octobre 2021.

Compte tenu de ces obligations fédérales, la Commission Régionale Féminine arrête un projet de calendrier sportif pour 2021-2020 pour les compétitions féminines de la Ligue, projet qui sera soumis à examen et approbation du Conseil de Ligue.

Yves BEGON,

Président du Département Sportif